

**SPORT
ÉDUCATION
FIERTÉ**

**RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE
LIGUE INTERRÉGIONALE D'ATHLÉTISME EN SALLE
SAISON 2019-2020**

RSEQ[®]
MONTRÉAL

RSEQ[®]
MONTÉRÉGIE

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. Dates

- 1^{re} compétition : vendredi 22 novembre **à 14 h**
- 2^e compétition : vendredi 13 décembre **à 14 h**
- 3^e compétition : **jeudi 16 janvier à 14 h**
- 4^e compétition : vendredi 31 janvier **à 14h**
- Championnat régional : vendredi 21 février à 15 h

Nouveauté : Les compétitions de la saison régulière débuteront à 14 h au lieu de 15 h.

1.2 Endroit

Complexe sportif Claude-Robillard
Salle omnisports
1000, avenue Émile Journault
Montréal, QC H2M 2E7

2. RESPONSABLES

Mélissa Delisle
RSEQ Montréal
(514) 645-6923, poste 4
mdelisle@montreal.rseq.ca

Thierry Zummo-Pattiniez
RSEQ Montérégie
(450) 463-4055, poste 109
tzummop@monteregie.rseq.ca

3. CATÉGORIES D'ÂGE 2019-2020

Catégories	Date de naissance
Benjamin	2007 – 2008
Cadet	2005 - 2006
Juvenile	2001 – 2002 – 2003 - 2004

* Les élèves nés après le 30 juin 2001 sont admissibles.

4. INSCRIPTION DES ATHLÈTES

- 4.1.** L'inscription des athlètes doit se faire via S1, selon les modalités et délais prescrits pour chacune des compétitions. Aucune inscription supplémentaire ne sera acceptée après les délais prévus.
- 4.2.** L'inscription des athlètes aux épreuves doit se faire via le système AVS sport selon les modalités et délais prescrits pour chacune des compétitions. Aucune inscription supplémentaire ne sera acceptée après les délais prévus.
- 4.3.** Aucune inscription ni substitution ne sera acceptée sur place.
- 4.4.** Il y aura des frais supplémentaires de 10\$ par athlète pour chaque changement sur place, uniquement aux épreuves de pelouse. L'athlète doit toutefois être déjà inscrit à la compétition. Aucun changement ne sera accepté sur place aux épreuves de piste.

5. SURCLASSEMENT

Le simple surclassement est permis dans toutes les catégories. Cependant, l'athlète devra participer dans sa catégorie de surclassement pour toutes ses épreuves individuelles.

6. RÉPARTITION DES ATHLÈTES

- 6.1. Pour toutes les épreuves de piste, la répartition des participants se fera selon le temps de référence inscrit. Les athlètes qui n'ont pas inscrit de temps de référence sur le site d'inscription en ligne courront parmi les vagues les plus lentes.
- 6.2. Si le responsable a oublié d'inscrire le temps de référence d'un athlète et que la date limite d'inscription est échue, il ne sera pas possible de l'ajouter.

7. NOMBRE D'ÉPREUVES ET ÉLIGIBILITÉ

- 7.1. Un maximum de trois (3) épreuves par athlète sera autorisé, selon les options suivantes :
 - a) Deux (2) épreuves de piste et une (1) épreuve de pelouse.
 - b) Deux (2) épreuves de pelouse et une (1) épreuve de piste.
 - c) Deux épreuves au choix.

7.2. Championnat régional

Afin d'être éligibles pour le championnat régional, les athlètes doivent avoir participé à au moins **deux (2)** des quatre (4) compétitions de la saison régulière.

Pour le championnat régional, un classement sera produit à l'issue de la dernière compétition de la saison régulière et seuls les athlètes ayant réalisé les meilleures performances durant l'une des quatre compétitions régulières pourront prendre part à l'événement. **Dans la situation où il y a des places disponibles, le coordonnateur se réserve le droit de sélectionner les athlètes manquants pour compléter la liste d'athlètes pour cette épreuve.** (Voir tableau au point 7.3.)

7.3. Tableau du nombre d'athlètes admissibles par épreuve, par catégorie pour le classement au championnat régional

	BF	BM	CF	CM	JF	JM
60 m	24	24	24	24	24	24
60 m haies	16	16	16	16	16	16
150 m	20	20	20	20	20	20
200 m	20	20	20	20	20	20
800 m	20	20	20	20	20	20
1200 m	20	20	20	20	20	20
1500 m	24	24	24	24	24	24
Longueur	16	16	16	16	16	16
Hauteur	16	16	16	16	16	16
Poids	16	16	16	16	16	16

IMPORTANT : Veuillez diviser les chiffres ci-dessous par deux pour connaître le nombre d'athlètes autorisé pour chaque région. Par exemple, pour le 60 m, douze (12) athlètes de Montréal et douze (12) athlètes de la Montérégie pourront participer à l'épreuve lors du championnat régional.

8. PRÉLIMINAIRES, QUALIFICATIONS ET FINALES

- 8.1.** Pour l'épreuve du 60 m, il y aura des qualifications ainsi que deux finales : finale A et finale B. Les meilleurs temps toutes vagues confondues seront sélectionnés pour les rondes subséquentes.
- 8.2.** Pour les épreuves du 60 m haies, 150 m, 200 m, 800 m, 1 200 m et le 1 500 m il s'agira de sessions chronométrées.
- 8.3.** Pour toutes les épreuves de piste, la répartition des athlètes dans chaque vague devra être respectée selon la réglementation spécifique de l'IAAF.
- 8.4.** Pour les épreuves du lancer du poids et du saut en longueur, le nombre d'essais sera déterminé selon le nombre d'athlètes inscrits. (Voir annexe 2) **Le comité organisateur se réserve le droit d'ajuster le nombre d'essais ou d'inclure la finale à l'intérieur des qualifications en fonction du nombre d'athlètes et du temps disponible.**
- 8.5.** Pour l'épreuve du saut en hauteur s'il y a moins de deux athlètes lors de la ronde finale, ces derniers pourront demander à l'officiel majeur de monter la barre de 3 cm dans le but de battre ou d'égaliser une marque personnelle, un standard ou un record de ligue.

9. TENUE VESTIMENTAIRE

9.1. La tenue vestimentaire réglementaire est :

- a. Vêtement de type sportif et adéquat à la pratique de l'athlétisme.
- b. Souliers de course.
- c. Le port du singlet ou d'un chandail d'un club civil d'athlétisme est strictement défendu sous peine de disqualification.

10. PORT DU DOSSARD

10.1. Les dossards seront distribués sur place, à la table de l'annonceur, avant la compétition. Seuls les entraîneurs et/ou les responsables des délégations pourront venir les récupérer.

10.2. Les dossards devront être portés pour toute la durée de la compétition.

10.3. Tous les athlètes doivent porter leur dossard en avant, sur la poitrine.

11. INFORMATIONS TECHNIQUES

11.1. La piste intérieure du Complexe Sportif Claude-Robillard mesure 200 m et compte quatre (4) corridors.

11.2. Pour les épreuves du 60 m, six (6) couloirs seront utilisés.

11.3. La longueur maximale des crampons est de 7 mm.

11.4. Un système de « photofinish » sera utilisé lors des épreuves de piste.

11.5. **L'utilisation des blocs de départ** est sous l'entière responsabilité de l'athlète. Ce dernier doit donc s'assurer du bon fonctionnement et de l'installation du bloc. Aucun délai supplémentaire ne sera autorisé.

- a. **Benjamin** : interdit
- b. **Cadet** : autorisé, mais non obligatoire
- c. **Juvenile** : autorisé, mais non obligatoire

Pour les faux départs :

- a. **Benjamin** : un (1) avertissement
- b. **Cadet** : un (1) avertissement
- c. **Juvenile** : disqualification

12. ENCADREMENT

- 12.1.** Lors des rencontres, tout groupe d'athlètes doit être accompagné d'un adulte responsable. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification des athlètes.
- 12.2.** Seuls les athlètes en cours de compétition pourront demeurer sur la pelouse centrale et la piste. L'entraîneur a la responsabilité d'encadrer ses athlètes et de les informer de demeurer dans les estrades lorsque ces derniers ne participent pas à une épreuve dans la demi-heure qui suit.
- 12.3. Accès à la piste**
Seuls les responsables et entraîneurs inscrits sur S1 auront accès à la piste. Ceux dont l'identité n'aura pas été indiquée devront demeurer dans les estrades.

13. CHAMBRE D'APPEL ET DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS

- 13.1.** Il n'y aura pas de chambre d'appel.
- 13.2.** Les athlètes inscrits aux épreuves de piste devront se présenter à la ligne de départ dix (10) minutes avant le début de leurs épreuves.
- 13.3.** Les athlètes inscrits aux épreuves de pelouse devront se présenter vingt (20) minutes avant le début de leurs épreuves à leur aire de compétition.
- 13.4.** Tout athlète retardataire inscrit aux épreuves de piste qui n'aura pas donné sa présence à l'officiel majeur ne pourra prendre part à sa course si le départ de la première vague a déjà été donné.
- 13.5.** Dans la mesure du possible, les organisateurs de la compétition s'engagent à respecter l'horaire provisoire de compétition. Veuillez prendre note que toutes les épreuves peuvent être devancées de trente (30) minutes au maximum. Dans le cas échéant, l'annonceur maison en fera l'annonce le plus rapidement possible.
- 13.6.** Un athlète inscrit à deux épreuves se déroulant simultanément doit privilégier l'épreuve de piste tout en avisant l'officiel majeur de pelouse. Si en raison de son épreuve de piste qu'il a priorisée, un athlète se présente à l'épreuve de pelouse pour laquelle il n'a pas eu le temps d'exécuter un essai (avant la fin du temps alloué pour cette épreuve), mais qu'il avait préalablement averti l'officiel, l'athlète pourra exécuter au minimum un (1) essai selon le temps restant à la catégorie pour cette épreuve. Dans tous les cas, l'athlète doit être de retour à l'épreuve de pelouse avant la ronde finale.

14. PREMIERS SOINS

Un thérapeute sportif sera présent à chacune des compétitions.

15. POINTAGE

Le système de pointage en vigueur sera le suivant (ce système sera utilisé pour les relais).

Système de pointage	
1 ^{re} position	9 points
2 ^e position	7 points
3 ^e position	6 points
4 ^e position	5 points
5 ^e position	4 points
6 ^e position	3 points
7 ^e position	2 points
8 ^e position	1 point

16. RÉCOMPENSES

- 16.1.** Pour les quatre (4) compétitions de la saison régulière, il y aura remise de rubans aux trois (3) premières positions de chaque épreuve.
- 16.2.** Pour le championnat régional, il y aura une remise de médailles aux trois (3) premières positions de chaque épreuve.
- 16.3.** Les deux instances régionales établiront un classement interrégional par école, par catégorie et par sexe à l'issue des quatre (4) rencontres régulières de la saison. Pour chaque école, les points amassés lors des quatre (4) rencontres seront additionnés. Six (6) bannières en tout, une (1) par catégorie, seront remises aux écoles gagnantes.
- 16.4.** À l'issue du championnat régional, chaque instance régionale établira un classement par école, par catégorie, par sexe pour sa région. Les points amassés par chaque école seront additionnés lors du championnat. Douze bannières en tout, six (6) par région (une par catégorie/sexe) seront remises aux écoles gagnantes.

17. ÉPREUVES AU PROGRAMME

Catégorie	Benjamin					Cadet					Juvénile				
	Compétition														
Épreuves	1	2	3	4	Régional	1	2	3	4	Régional	1	2	3	4	Régional
60 m	X	X		X	X*	X	X		X	X*	X	X		X	X*
150 m	X	X		X	X*										
200 m						X	X		X	X*	X	X		X	X*
800 m	X	X	X		X*	X	X	X		X*	X	X	X		X*
1 200 m	X		X	X	X*	X		X	X	X*					
1 500 m											X		X	X	X*
60 m haies		X	X	X	X*		X	X	X	X*		X	X	X	X*
Saut en hauteur	X		X	X	X*	X	X		X	X*		X	X	X	X*
Saut en longueur	X	X		X	X*		X	X	X	X*	X		X	X	X*
Lancer du poids		X	X	X	X*	X		X	X	X*	X	X		X	X*
Relais 4 X 60 m			X												
Relais 4 X 200 m								X					X		
Relais 4 X 400 m															

*Pour le championnat régional, un classement sera produit à l'issue de la dernière compétition de la saison régulière et seuls les athlètes sélectionnés pourront prendre part au championnat régional.

18. CHAMPIONNAT PROVINCIAL

Chaque instance régionale peut inscrire un maximum de deux (2) athlètes par catégorie, par épreuve.

Le nombre d'athlètes de chaque région est fixé en fonction des résultats obtenus par les athlètes au championnat régional. Le championnat doit respecter une capacité d'accueil de quatre cent cinquante (450) athlètes. Toutefois, les instances régionales inscrivant plus de quarante-cinq (45) athlètes devront respecter le maximum de deux (2) athlètes par catégorie, par épreuve et par sexe. Si la capacité d'accueil du championnat n'est pas atteinte, les places disponibles seront attribuées équitablement aux régions ayant manifesté un intérêt à inscrire plus de quarante-cinq (45) athlètes.

Une instance régionale peut inscrire une (1) équipe de relais par catégorie et par type de relais. Cette équipe sera formée d'athlètes de la délégation régionale et devra être confirmée une (1) heure avant le début de l'épreuve. Un (1) athlète ne peut être inscrit qu'à une (1) seule épreuve de relais.

ANNEXE 1

Informations techniques

DISTANCE ENTRE LES HAIES

Catégories	Distances	Nombre de haies	Hauteur	Début à la première	Entre les haies	Couleur au sol
Benjamin féminin	60 m	5	30 po	12 m	7,5 m	Rouge
Benjamin masculin	60 m	5	30 po	12 m	7,5 m	Rouge
Cadet féminin	60 m	5	30 po	12 m	8 m	Noir
Juvenile féminin	60 m	5	30 po	13 m	8,5 m	Jaune
Cadet masculin	60 m	5	33 po	13 m	8,5 m	Jaune
Juvenile masculin	60 m	5	36 po	13,72 m	9,14 m	Bleu

SAUT EN HAUTEUR

Benjamin féminin	Benjamin masculin	Cadet féminin	Cadet masculin	Juvenile féminin	Juvenile masculin
1 m	1,10 m	1,05 m	1,20 m	1,10 m	1,30 m
1,05 m	1,15 m	1,10 m	1,25 m	1,15 m	1,35 m
1,1 m	1,20 m	1,15 m	1,30 m	1,20 m	1,40 m
1,15 m	1,25 m	1,20 m	1,35 m	1,25 m	1,45 m
1,2 m	1,30 m	1,25 m	1,40 m	1,30 m	1,50 m
1,25 m	1,35 m	1,30 m	1,45 m	1,35 m	1,55 m
1,3 m	1,40 m	1,35 m	1,50 m	1,40 m	1,60 m
1,35 m	1,45 m	1,40 m	1,55 m	1,45 m	1,65 m
+ (5)	+ (5)	+ (5)	+ (5)	+ (5)	+ (5)

PESANTEUR DES ENGIN

ÉPREUVE	FÉMININ			MASCULIN		
	Benjamin	Cadet	Juvenile	Benjamin	Cadet	Juvenile
Poids	2 kg	3 kg	3 kg	3 kg	4 kg	5 kg

ANNEXE 2

Informations techniques

CHARTRE SUR LE NOMBRE D'ESSAIS EN FONCTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS

Seules les huit (8) meilleures performances accèdent à la finale.

SAUT EN LONGUEUR				
Nombre de participants	0 à 20	21 à 35	36 à 50	51 et +
Nombre d'essais	3	2	2	2
Finale	3	3	3	2

LANCER DU POIDS				
Nombre de participants	0 à 20	21 à 35	36 à 50	51 et +
Nombre d'essais	3	2	2	2
Finale	3	3	3	2